

## COMMUNE DE JUSSAC

délibération :  
D\_2021\_6\_12

### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 13

Date de convocation du : 14 Décembre 2021

Votants : 18

**Présents** : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

**Objet : Noël des agents de  
la commune - 2021**

#### Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André  
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne  
Monsieur ROFFY Jacques a donné pouvoir à Monsieur SCIORETO Cyrille  
Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel  
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

#### Absent(s) :

**Excusé(s)** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame PRADEL Céline, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur VIOLLE Willy, Monsieur ROUX Hervé

**Secrétaire de Séance** : Madame Joëlle BASTIEN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le souhait indépendamment des prestations sociales proposées par le CNAS, d'attribuer pour les fêtes de Noël un panier garni aux agents de la commune.

Monsieur le Maire propose l'attribution des paniers selon des critères définis :

Salaire net avant impôt	Enfants	Temps de travail	Statut	Ancienneté
Si inf à 1000€ = 4 1000€ à 1300€ = 3 1300€ à 1500€ = 2 sup à 1500€ = 1	Si -18 ans 1 enfant = 1 2 enfants = 2 3 efts et + = 3	35h = 1 28 à 34h = 2 inf à 28h = 3	contractuel = 1  stagiaire ou titulaire = 2	ancienneté depuis stagiaire / mutation à Jussac sup à 20 ans = 4 entre 10 et 20 ans = 3 entre 1 à 10 ans = 2 inf à 1 an = 1

La valeur des paniers sera comprise entre 25€ minimum et 45€ maximum selon les critères.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :**

- **D'ETABLIR** la liste des agents concernés comme suivant :

- titulaires, stagiaires,
- contractuels (CDI/CDD) dès lors qu'il est présent dans la collectivité le jour de remise des paniers ;

- **DE RETENIR** la liste des critères proposés ci-dessus par Monsieur le Maire,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bon de commande ;

- **DE PRECISER** que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget , chapitre 011 « fêtes et cérémonie ».

- **DE PRECISER** que cette délibération est annuelle.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-François RODIER

